

Introduction

Seuls quelques murs et les vestiges délabrés d'un clocher ayant appartenu au couvent des franciscains surplombent encore l'angle de la rue des Lices et de la rue des Teinturiers au sud-est d'Avignon. Les traces les plus importantes de l'histoire de ce couvent se trouvent ailleurs, parmi les archives qui ont été sauvées au moment de la saisie des biens nationaux puis versées dans le fonds départemental : quatre volumineux registres de comptes journaliers témoignent avec précision des activités des frères à partir de 1359¹. Le présent livre est consacré aux raisons et aux modalités de leur production, à leur place dans la vie des frères, dans l'administration de leur communauté et dans leurs échanges avec les fidèles. Il vise à éclairer à la fois la fonction des comptes dans l'économie conventuelle, ainsi qu'un pan notable de l'économie ecclésiale et de l'histoire du gouvernement dans les derniers siècles du Moyen Âge, en montrant en quoi la rationalisation comptable transforme la vie des religieux.

Ces comptes couvrent environ cent vingt années, de 1359 à 1478, et ont été enregistrés sur plus de mille six cents folios de papier. Ils fourmillent de détails sur la vie quotidienne des frères et sur les échanges matériels et immatériels qui se développent autour d'eux. Ils fournissent de précieuses informations à la fois sur les achats, les ventes, le crédit, la fixation et l'évolution des prix, la rémunération du travail, l'alimentation, les activités de quête mais aussi sur les formes de la vie religieuse à Avignon à la fin du Moyen Âge, en mentionnant, à l'occasion de l'enregistrement d'une recette ou d'une dépense, quelques renseignements factuels sur la piété, la nature des dévotions des fidèles, les modalités de l'intercession des frères.

En revanche, parce qu'ils restent souvent assez laconiques, ils ne permettent ni de faire une vraie sociologie des fidèles ni de connaître en détail la pastorale et la vie intellectuelle des religieux – sur lesquelles, au reste, manquent, à Avignon, des sources spécifiques (recueils de sermons, inventaires de bibliothèque, etc.). Malgré la richesse relative des données consignées dans les comptes, l'état actuel de la recherche rend difficile une histoire

1. ADV 24H29, 30, 31, 33. J. CHIFFOLEAU, « *Usus pauper?* Les franciscains, la Règle et l'argent à Avignon entre 1360 et 1480 », *Horizons marins, itinéraires spirituels (V^e-XV^e siècles)*, vol. 1, éd. H. DUBOIS, J.-Cl. HOCQUET, A. VAUCHEZ, Paris, 1987, p. 135-149.

qui articulerait une phénoménologie de la piété flamboyante à une véritable analyse économique et sociale de la place de l'Église dans la société. En lisant les comptes, notre vision de la vie religieuse et des dévotions passe forcément par le filtre de la gestion des frères et c'est donc celle-ci, cette économie franciscaine (au sens presque domestique du terme) qui doit d'abord être interrogée.

Les frères avignonnais enregistrent leurs recettes et leurs dépenses sous la forme d'un journal, où ils inscrivent pour chaque entrée, jour après jour, quelques mots et quelques chiffres les uns après les autres, ligne après ligne, répétant chaque fois les mêmes gestes et les mêmes opérations. Pour qui lit ces pages aujourd'hui, les techniques assez rustiques qu'elles mobilisent, les raisons et les rationalités qui les sous-tendent, la nécessité et l'utilité de la gestion qu'elles servent peuvent sembler évidentes à première vue. Mais la pratique comptable est pour nous si familière que les règles et les régularités auxquelles elle obéit risquent peut-être de nous échapper. Pour les hommes du Moyen Âge, cette étrange gymnastique à laquelle ils se soumettaient n'avait pas forcément pour seule finalité l'efficacité économique au sens où nous l'entendons aujourd'hui.

Sur la page la plus ancienne de ces registres, à la date du 11 octobre 1359, on peut lire la mention de l'achat, pour neuf sous, d'« un grand livre où écrire l'inventaire et les comptes du couvent comme l'a ordonné le ministre général² », Marc de Viterbe. Les raisons pour lesquelles celui-ci impose alors aux frères d'Avignon de tenir des comptes, plus d'un siècle après la fondation du couvent, sont au cœur de cette enquête, comme les conséquences durables de cette décision pour la vie des frères et la signification de cette pratique comptable, ou sa fonction particulière, dans le gouvernement de l'ordre franciscain et celui de la communauté locale.

Fondé au début du XIII^e siècle par François d'Assise, l'ordre des frères mineurs vit dans la pauvreté volontaire. La Règle de 1223 prévoit que les franciscains renoncent à la propriété individuelle et commune pour vivre au jour le jour en quêtant leur subsistance auprès des fidèles. En raison de leur vœu d'abdiquer toute propriété, la papauté les déclare juridiquement incapables de posséder et d'exercer des droits réels. Comme pour témoigner du respect de leur Règle, les frères avignonnais, comme beaucoup d'autres franciscains en Europe, n'ont conservé aucune trace archivistique vraiment consistante de leur présence et de leur activité avant le début des comptes, le 11 octobre 1359. Par quelle sorte de révolution ces Mendians se mettent-ils à tenir et à garder des comptes, et à administrer leur établissement apparemment comme de véritables banquiers florentins?

Au sein du petit corpus des rares comptabilités franciscaines datant du XIV^e siècle, les comptes d'Avignon constituent, avec ceux d'Assise, la série la

2. ADV 24H29, f° 456 (octobre 1359): *in uno magno libro ad scribendum inventaria et computa conventus ut Generalis ordinavit.*

plus longue, attestant une pratique soutenue et régulière³. L'analyse de cette pratique permet de décrire l'implantation d'une innovation technique administrative. Celle-ci pourrait tout simplement signifier que les frères avignonnais ont abandonné la pauvreté. Partout en Europe, en effet, après avoir été confrontés à la croissance de leurs communautés puis à la nécessité de faire face à la conjoncture de crise des deux derniers siècles du Moyen Âge, les frères acceptent peu à peu de nouvelles formes de revenus, réguliers et visiblement appuyés sur des possessions⁴. Ils paraissent s'installer dans une relative sécurité très éloignée du *propositum vitae* initial qui plaçait la précarité et l'incertitude au cœur de la vie des communautés. Leur succès et leur très forte implication pastorale semblent mettre en cause les traits si spécifiques de leur apostolat et par là, bientôt, susciter la critique et la division au sein même de leur ordre. Les comptes pourraient être la conséquence de ces changements que l'historiographie interprète souvent comme un phénomène de relâchement et d'adaptation pragmatique aux difficultés posées par la vie urbaine, aux crises et aux mutations qui touchent l'Occident à la fin du Moyen Âge⁵. La nature des mutations politiques, économiques, religieuses et sociales, leurs liens éventuels avec la conjoncture de crise est en effet l'un des problèmes que pose l'histoire des couvents franciscains dont l'économie et les modes d'administration changent après que la conjoncture favorable du « beau XIII^e siècle » qui les a vus naître et se développer s'est dégradée⁶. L'analyse des comptes avignonnais est donc l'occasion de saisir certains des processus qui se produisent en temps de crise.

Chez les franciscains d'Avignon, comme dans les autres couvents mendiants, les transformations de la vie des frères nous apparaissent d'abord dans l'évolution des pratiques de l'écrit : l'utilisation nouvelle, à un moment

3. Une copie partielle moderne des comptes du couvent de Bologne (Biblioteca comunale dell'Archiginnasio di Bologna, mss. 490-492 (1292-1351 et 1351-1441); des comptes existent à Fabriano (1323-1386) et sont analysés par Luca Marcelli pour sa thèse en cours, ainsi qu'à Assise (1377- : S. NESSI, éd., *Inventario dell'Archivio del Sacro Convento d'Assisi*, Padoue, 1991; F. SANTUCCI, « Conti in volgare trecentesco del Sacro convento di S. Francesco in Assisi », *Atti dell'Accademia proterziana del Subasio in Assisi*, s. VI, n° 1, 1978, p. 45-67); une comptabilité est attestée au couvent de Cambridge mais détruite (1362) : J. MOORMAN, *The Grey Friars in Cambridge (1225-1538)*, Cambridge, 1952, p. 200 sq.

4. *Économie et religion. L'expérience des Mendiants (XIII^e-XV^e siècle)*, éd. N. BÉRIOU, J. CHIFFOLEAU, Lyon, 2009.

5. GRATIEN DE PARIS, *Histoire de la fondation et de l'évolution de l'ordre des frères mineurs au XIII^e siècle*, Paris, 1929 est l'une des têtes de file de cette historiographie. Contra G. G. MERLO, « Da frate Francesco, oltre Francesco », *Il francescanesimo dalle origini alla metà del secolo XVI. Esplorazioni e questioni aperte*, éd. F. BOLGIANI, G. G. MERLO, Bologne, 2005, p. 249-273 et G. TODESCHINI, « Richesse, pauvreté et exclusion sociale dans la pensée franciscaine (XIII^e-XV^e siècles) », *François d'Assise aujourd'hui. 1209-2009, 800 ans d'histoire*, Paris, 2011, p. 57-69.

6. G. BOIS, *La grande dépression médiévale XIV^e-XV^e siècles. Le précédent d'une crise systémique*, Paris, 2000; M. ARNOUX, « Croissance et crises dans le monde médiéval XI^e-XV^e siècle. Réflexions et pistes de recherche », *Cahiers du monde Russe*, n° 46/1-2, 2005, p. 115-132; *Les disettes dans la conjoncture de 1300 en Méditerranée occidentale*, éd. J. DRENDEL, M. BOURIN, F. MENANT, Rome (sous presse).

donné, d'archives et « d'instruments de gestion⁷ ». Autrement dit, il s'agit d'abord d'une transformation de la façon dont les frères organisent concrètement leur vie matérielle. C'est pourquoi l'approche économique des modes de gestion des couvents peut aussi nous donner l'occasion d'analyser la réalité de la pauvreté volontaire, les échanges avec les fidèles, l'action pastorale des Mineurs.

Tenter de saisir le rapport entre les comptes du couvent et la pauvreté suppose de comprendre la nature de la gestion dont ces comptes sont l'instrument, en analysant de très près les techniques et les principes mis en œuvre par les frères pour les tenir. Ces principes, à côté des procédés matériels, sont définis tout d'abord par des normes codifiant la tenue des comptes, qui sont élaborées par les chapitres généraux de l'ordre des frères mineurs. Par elles, le gouvernement et les maîtres franciscains ainsi que la papauté établissent les modalités d'observance de la pauvreté, définissent les infractions et les moyens de corriger les erreurs. La mise au jour de la fonction des comptes dans la vie des frères suppose à la fois de s'interroger sur le rapport entre les comptes et ces normes qui réglementent la pauvreté des couvents, et de mesurer ce que le recours au bilan chiffré, exact, calculé, exprimé au moyen de l'unité monétaire transforme dans la façon de vivre la pauvreté volontaire et dans l'application de ces normes elles-mêmes. Autrement dit, l'analyse des comptes nous conduit à nous interroger sur la façon dont s'entremêlent les pratiques gestionnaires et l'obéissance aux règles imposées par le gouvernement franciscain.

Les constitutions des chapitres généraux et provinciaux de l'ordre répétant régulièrement les mêmes interdictions, notamment celles de l'appropriation des biens, de l'usure, de l'endettement, on pense en général que les frères recouraient en fait largement à ces pratiques, contre l'avis de la hiérarchie et contre les normes qui leur étaient imposées. Dans cette hypothèse, les injonctions des chapitres seraient à comprendre comme des réactions aux abus des frères pour tenter de les interdire, ou du moins de les limiter⁸. Mais une telle analyse considère trop les pratiques et les théories comme deux champs séparés en réduisant les secondes à une simple stratégie pour enfreindre la Règle et « vivre mieux », et en ne tenant compte ni des pratiques réelles des frères – telles qu'il faut tenter de les reconstituer à partir des archives des couvents – ni du sens et de la portée de leurs théories et de leurs normes. C'est au contraire à une relecture de ce rapport entre normes et pratiques que nous invite l'histoire du couvent d'Avignon entre les années de sa fondation au XIII^e siècle et la fin du XV^e siècle.

7. A. BARTOLI LANGELI, G. P. BUSTREO, « Documenti di contenuto economico negli archivi conventuali », *L'economia dei conventi dei frati minori e predicatori fino alla metà del Trecento*, Spolète, 2004, p. 119-150.

8. GRATIEN DE PARIS, *op. cit.*

Au cours du XIII^e siècle, les franciscains et la papauté fondent l'observance de la Règle sur un principe juridique, l'usage non propriétaire des biens. À partir de 1230, l'Église détient les droits réels des biens utiles au fonctionnement des communautés. Dans la réflexion des théologiens et des juristes, toute une casuistique se déploie alors afin d'établir la forme des revenus, des échanges et de l'usage des biens matériels compatibles avec ce principe et avec l'incapacité juridique des frères⁹. Les maîtres de l'ordre fondent les conditions d'un usage non propriétaire des choses sur la circulation des biens et sur le crédit. Ils contribuent ainsi fortement à définir les contours des pratiques contractuelles, des usages de l'argent, du recours au crédit, de la fixation des prix et de l'évaluation des biens matériels. Les réflexions des frères les plus savants passent très vite dans la prédication et la confession, se diffusent largement¹⁰. L'un des enjeux de l'analyse des comptes avignonnais est de vérifier si elles sont aussi au cœur de l'administration du couvent et des échanges avec les fidèles. Autrement dit, si la pratique, la théorie et les normes sont liées les unes aux autres. En cela, l'étude de la comptabilité franciscaine ouvre aussi sur l'histoire des modèles de comportement élaborés et diffusés par les frères dans la société. Elle peut contribuer à mieux décrire et mieux comprendre des pratiques comme le crédit, les échanges monétarisés, l'acquisition de la propriété ou le fonctionnement des marchés.

Les implications juridiques, politiques et économiques de la théologie franciscaine ont fait l'objet d'un grand nombre de recherches et de débats constituant un large pan d'historiographie. Si l'histoire de ces théories est bien connue aujourd'hui, il n'en va pas de même de celle des pratiques concrètes des frères. La connaissance que nous avons désormais des positions théoriques et des modèles de comportement diffusés par les Mineurs auprès des laïcs nous invite à considérer avec un intérêt renouvelé la pauvreté vécue à l'intérieur des couvents pour tenter d'y repérer, au cœur même de la vie des communautés, les conditions dans lesquelles les frères ont pensé et approché le monde. Les comptes franciscains d'Avignon permettent ainsi de décrire l'adéquation des conceptions et de la pastorale franciscaines avec les usages du monde que promeuvent et soutiennent les frères. En cela, ils nous donnent la possibilité de comprendre les raisons et les logiques des pratiques comptables en liant les comptes aux cadres conceptuels, religieux, culturels et sociaux des hommes qui les tiennent.

9. G. TARELLO, « Profili giuridici della questione della povertà nel Francescanesimo prima di Ockham », *Studi in memoria di A. Falchi*, Milan, 1964, p. 338-448 ; G. TODESCHINI, *Il prezzo della salvezza. Lessici medievali del pensiero economico*, Rome, 1994.

10. S. PIRON, « Marchands et confesseurs. Le Traité des contrats d'Olivi dans son contexte (Narbonne, fin XIII^e-début XIV^e siècle) », *L'argent au Moyen Âge*, Paris, 1998, p. 289-308 ; O. LANGHOLM, *The Merchant in the Confessional: Trade and Price in the Pre-Reformation Penitential Handbooks*, Leyde, 2002 ; N. BÉRIOU, « Le vocabulaire de la vie économique dans les textes pastoraux des frères mendiants au XIII^e siècle », *L'economia dei conventi, op. cit.*, p. 151-186.

La fonction des comptes pourrait être avant tout mémorielle et symbolique, comme le propose Michael Clanchy selon qui « le moteur premier de la culture écrite n'est pas utilitaire, il est religieux » et « la fonction de nombreux documents pratiques comme les chartes ou les comptes était d'abord symbolique¹¹ ». Cette approche s'oppose à une historiographie qui a longtemps envisagé l'essor de l'écrit comptable à la fin du Moyen Âge, ainsi que les méthodes des marchands et la réflexion des théologiens, comme un progrès intellectuel et technique contribuant au développement des États modernes et du capitalisme. Cette historiographie s'est placée dans la double perspective, tracée par les débats autour des travaux de Max Weber et de Werner Sombart, des origines chrétiennes du capitalisme et de l'émancipation de la bourgeoisie marchande et de l'individu¹². Elle a donc souvent interprété les pratiques et les théories de l'Église soit comme un frein moral (positif ou négatif) à l'essor du capitalisme jusqu'à l'émancipation de la bourgeoisie soit au contraire comme les germes d'une modernité économique appelée à se réaliser et justifiant, pour une historiographie récente des origines chrétiennes du marché libéral et des libertés individuelles, la supériorité de l'Occident¹³. L'analyse des comptes avignonnais est l'occasion de vérifier l'interprétation de M. Clanchy et la piste qu'elle ouvre, mais aussi de discuter la dissociation traditionnelle et très courante, qui pointe dans ces différentes thèses, entre symbolique et religieux d'une part, et utile, économique, rationnel et moderne d'autre part.

Les affinités entre comptabilité ou calcul et christianisme sont en effet très anciennes. Au début du VII^e siècle, Isidore de Séville met en garde le lecteur de ses *Étymologies* contre la méconnaissance du calcul (*comput*) : « Enlève au siècle le calcul, écrit-il, et toute chose bascule dans l'ignorance aveugle ; aucune différence d'avec les animaux chez ceux qui ignorent la science du calcul¹⁴. » Cette violente déclaration s'insère dans un passage où l'évêque de Séville considère l'interprétation symbolique des nombres et l'arithmétique comme des conditions nécessaires à la compréhension des Écritures saintes et des mystères de la foi. Bien plus tard, à la fin du

11. F. MENANT, « Les transformations de l'écrit documentaire entre le XII^e et le XIII^e siècle », *Écrire, compter, mesurer. Vers une histoire des rationalités pratiques*, éd. N. COQUERY, F. MENANT, F. WEBER, Paris, 2006, p. 33-50 (p. 36) ; M. T. CLANCHY, *From Memory to Written Record. England 1066-1307*, Londres, 1979.

12. M. WEBER, « Die Protestantische Ethik und der Geist des Kapitalismus », *Archiv für Sozialwissenschaften und Sozialpolitik*, n° XX-XXI, 1904-1905 ; W. SOMBART, *Die Juden und das Wirtschaftsleben*, Leipzig, 1911 ; *id.*, *Der Bourgeois. Zur Geistesgeschichte des Modernen Wirtschaftsmenschen*, Munich, Leipzig, 1913.

13. R. B. EKELUND JR., R. F. HÉBERT, R. D. TOLLISON, *The Marketplace of Christianity*, Cambridge Mass., Londres, 2006 ; R. STARK, *The Victory of Reason. How Christianity led to Freedom, Capitalism and Western Success*, Londres, 2005.

14. ISIDORE DE SÉVILLE, *Étymologies*, Livre III, *De matematica*, éd. G. GASPAROTTO, trad. Y. GUILLAUMIN, Paris, 2009, III.4.4, *Quid praestent numeri*, p. 11-12 : *Adime saeculo computum, et cuncta ignorantia caeca conplectitur, nec differri potest a ceteris animalibus, qui calculi nesciunt rationem.*

xiii^e siècle, ces quelques phrases trouvent un écho dans les paroles du prédicateur dominicain Giordano da Pisa pour qui les marchands tenant bien leurs comptes sont particulièrement aptes à comprendre les mystères du salut¹⁵. Elles semblent aussi résonner, vers 1360, dans la colère du marchand Francesco Datini accusant l'un de ses facteurs coupable d'erreurs de comptabilité d'être aussi peu intelligent qu'un chat et de s'« égarer en allant de son nez à sa bouche¹⁶ ». Les mêmes conceptions se trouvent encore chez le franciscain Luca Pacioli, auteur à la fin du xv^e siècle d'une somme mathématique dont l'une des sections est consacrée à un traité de comptabilité : « Le marchand [...] qui n'est pas un bon comptable, prévient-il, avancera à tâtons comme un aveugle et subira de nombreuses pertes¹⁷. » Dans ces exemples, la référence à la cécité, à l'égarement et à l'animalité, par lesquelles les Pères de l'Église puis, pendant tout le Moyen Âge, les théologiens, les prédicateurs et les inquisiteurs caractérisent très souvent les infidèles et les hérétiques, relève d'une culture où la méconnaissance du calcul, des nombres et de la comptabilité rend incapable de comprendre le message évangélique, de s'intégrer à la communauté des fidèles et de faire son salut. La bonne tenue des comptes sans faire d'erreurs fait donc partie d'une conception religieuse et sociale qui lie le destin de l'âme dans l'au-delà au comportement du fidèle ici-bas et à son appartenance à une communauté chrétienne considérée comme un corps religieux, civique, politique et économique.

L'analyse des comptes franciscains d'Avignon ne peut ignorer que les pratiques comptables médiévales sont inscrites dans une perspective à la fois théologique, celle de l'histoire du salut, et socio-politique, celle de la définition et de l'organisation de la communauté des fidèles. L'objectif est donc de rechercher les affinités – pour reprendre une notion weberienne – qui peuvent exister entre les modes de gestion des frères, leurs échanges avec les fidèles et les transformations de la vie chrétienne perceptibles, par exemple, dans la multiplication et l'accumulation des suffrages pour les morts caractéristiques de la piété flamboyante¹⁸. Que signifient les pratiques de mesure, de calcul, de quantification et d'évaluation, de réalisation de bilans chiffrés, lorsqu'elles s'appliquent à la vie religieuse, aux messes pour les morts, aux aumônes, à la pauvreté ? On pense évidemment aux rapports établis par M. Weber entre les formes de « rationalisation » de la vie religieuse et les types de pratiques ou de dispositions économiques.

15. C. IANNELLA, *Giordano da Pisa. Etica urbana e forme della società*, Pise, 1999, p. 141.

16. I. ORIGO, *The Merchant of Prato. Francesco di Marco Datini (1335-1410)*, Boston, 1986, p. 98.

17. LUCA PACIOLI, *Tractatus XI « Particularis de computis et scripturis »*, éd. A. CONTERIO, Luca Pacioli. *Trattato di partita doppia, Venezia 1494*, Venise, 1994, cap. 34.16, p. 103 : « Non siando bon ragioni-neri ne li soi fatti, andarà a tastoni come ciecho e poralline sequire molto danno. »

18. J. CHIFFOLEAU, *La comptabilité de l'au-delà. Les hommes, la mort et la religion dans la région d'Avignon à la fin du Moyen Âge (vers 1320-vers 1480)*, Rome, 1980.

M. Weber considère la comptabilité comme une forme de langage qui traduit un système complexe de relations, d'échanges et d'obligations¹⁹. Il confère ainsi à la pratique comptable une profondeur historique et sociologique, bien au-delà du débat sur les origines chrétiennes de la modernité et de la rationalité capitaliste. L'intérêt de la comptabilité des franciscains d'Avignon réside dans la relation étroite qu'elle entretient avec les conceptions des frères, avec des formes d'échange et d'organisation des rapports sociaux qui sont les unes et les autres historiquement datées. Cette comptabilité résulte, me semble-t-il, de la mise en œuvre de techniques, de dispositions et de logiques pratiques qui ont à voir avec l'organisation sociale et les modes de fonctionnement propres à la société au cours des siècles qui précèdent la Réforme. L'analyse doit donc saisir ce qu'elle révèle des pratiques religieuses et sociales mais aussi en quoi elle modifie le sens des actes et des échanges qu'elle enregistre. On voudrait montrer ainsi que l'histoire des pratiques comptables franciscaines permet de mieux comprendre la pauvreté volontaire et ses transformations à la fin du Moyen Âge, éclairer aussi les fonctions religieuses et sociales, normatives et gouvernementales de la comptabilité et des pratiques qu'elle enregistre, et contribue plus largement à saisir les rapports entre économie, religion et gouvernement.

Les trois premiers chapitres sont consacrés à l'histoire du couvent à partir de sa fondation au XIII^e siècle jusqu'au début des comptes en 1359. Les informations qu'ils apportent sur les relations entre le couvent, la société locale, la papauté et la Curie permettent de mieux comprendre les fonctions des comptes, les conditions dans lesquelles les frères commencent à les tenir, les rapports entre cet instrument de gestion et les normes qui réglementent la pauvreté.

Les trois chapitres centraux portent sur les liens entre cette comptabilité et la forme de vie des frères entre 1360 et 1480 environ. Les procédés de l'écriture et de la vérification des comptes, la formation et les compétences du personnel qui en est chargé posent la question du rôle exact de cette activité dans la vie des frères et l'observance des normes qu'ils se sont données. Le vocabulaire utilisé conduit à s'interroger sur les rapports entre les formes de la gestion conventuelle, les échanges avec les fidèles et les principes normatifs franciscains. Cette analyse permet de découvrir les structures et les grands mouvements de cette économie.

Les affinités entre le mode de fonctionnement du couvent, les rapports des frères au monde et leurs échanges avec les fidèles font l'objet des quatre derniers chapitres qui portent sur les techniques mises en œuvre par les Mineurs pour se conformer à leurs principes à travers les modes de consommation, de gestion et de transaction. Cette analyse s'achève avec la description des liens entre ces techniques, les échanges avec l'au-delà et

19. M. WEBER, *Histoire économique. Esquisse d'une histoire universelle de l'économie et de la société*, Paris, 1991, p. 246-248.

l'organisation de la société chrétienne. La vie franciscaine perçue à travers les comptes et la gestion du couvent est en effet un excellent observatoire de l'économie de la chrétienté médiévale. Les comptabilités ecclésiastiques comme celles des frères mineurs permettent de mettre en évidence ce qui n'a que très rarement été observé jusqu'ici, les rapports entre ce qui relève, pour nous modernes, de l'économie, du religieux et du politique, parce qu'elles offrent l'opportunité de confronter les pratiques aux normes et aux théories afin de les réinsérer dans le monde social et culturel dans lequel elles se déroulent. Autrement dit, ce livre est consacré à la nature religieuse, sociale et politique des échanges et des pratiques gestionnaires dans une société où l'économie n'existe pas en tant que science et où elle n'est pas pensée comme un secteur autonome des activités humaines.

Au moment où les pratiques comptables et gestionnaires, l'évaluation et la quantification occupent une place croissante, parfois jugée envahissante, dans les modes de gouvernement modernes – où elles sont souvent considérées comme naturelles et allant de soi –, et au moment aussi où les appels se font nombreux à une « moralisation » de l'économie, ces questions intéresseront certainement de plus en plus les historiens. En l'occurrence, alors que sont mises en œuvre, dans cette perspective comptable, des politiques dites d'austérité ou de rigueur et que se font entendre, en même temps, des aspirations à un meilleur usage des ressources, à un autre rapport au monde et à soi – parfois inspiré par l'expérience franciscaine –, ou encore des volontés de prêter attention à « l'économie des pauvres » ou de recourir au microcrédit pour lutter contre la pauvreté²⁰, les comptes des franciscains d'Avignon donnent à voir les implications pratiques, sociales et politiques d'un exemple historiquement daté d'« économie de la pauvreté » fondée théoriquement sur le renoncement et l'usage « modéré » des biens matériels.

20. A. SEN, *Un nouveau modèle économique. Développement, justice, liberté*, Paris, 2000 ; M. YUNNUS, *Banker to the Poor*, New-York, 2003 ; A. V. BANERJEE, E. DUFLO, *Poor Economics. A Radical Rethinking of the Way to Fight Global Poverty*, New York, 2011 ; G. AGAMBEN, *De la très haute pauvreté. Règles et forme de vie*, Paris, 2011.